



AMÉLIORONS LA QUALITÉ DE VIE DE NOS AÎNÉS

Le Département finance de nombreuses actions de prévention, dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) et gère les fonds délégués à cet effet par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Cette instance de coordination, présidée par le Département, avait soutenu dès 2017 le projet d'appartement-témoin mobile de "ReSanté-Vous Accompagnement".



Créée depuis 2007, **ReSanté-Vous, entreprise solidaire d'utilité sociale localisée à Poitiers**, est spécialisée dans les approches non médicamenteuses et inclusives en gérontologie.

Son équipe pluridisciplinaire et itinérante est **composée de professionnels de santé et de psychologues** qui proposent un ensemble de prestations dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées en perte d'autonomie vivant à domicile et en institution.

Ainsi, un premier financement d'un montant de 20 000 € avait été attribué en 2017 par la conférence de la Charente-Maritime pour un projet commun aux quatre Départements de l'ancienne Région Poitou-Charentes qui consiste à créer un appartement-témoin dans un véhicule léger extensible. Cette année, un second financement d'un montant de 24 000 € vient compléter l'aboutissement de ce projet.



MA MAISON À VENIR ...

Ce véhicule est un appartement-témoin mobile qui se nomme "*Ma Maison À Venir*". **Il a pour objectifs :**

- Sensibiliser les personnes âgées du département sur l'adaptation de l'habitat et la prévention de la perte de son autonomie chez soi.
 - Faire connaître les possibilités d'adaptation et/ou d'aménagements.
- Permettre aux visiteurs d'essayer les aides techniques pour en comprendre l'usage au quotidien.
 - Créer du lien entre les professionnels et personnes âgées de la commune. L'appartement doit être visité par les professionnels libéraux, les aides à domicile et les personnes âgées d'une même commune.

... EN TOURNÉE

Cet appartement témoin mobile va donc sillonner les routes du Département jusqu'au printemps 2019, **les premières dates et communes pressenties où la tournée fera étape toute la journée sont :**

Mardi 30 octobre - Île de Ré | Mercredi 31 octobre - Royan | Mardi 6 novembre - Matha | Mercredi 7 novembre - Saint-Jean d'Angély (date à confirmer) | Jeudi 8 novembre - Pons | Jeudi 15 novembre - Beauvais-sur-Matha (date à confirmer) | Mardi 4 décembre - Jonzac | Mercredi 5 décembre - Le Château d'Oléron ...



À PROPOS DE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE



La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) a fait de la prévention de la perte d'autonomie et du maintien à domicile des personnes âgées, l'un des objectifs majeurs de notre système de santé et de l'organisation du secteur médico-social et social.

Elle a créé la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA). Ce dispositif favorise la participation la plus large possible des différents partenaires et acteurs du territoire, qu'ils soient publics ou privés concourant au développement de missions ou d'actions en faveur de la prévention de la perte d'autonomie.

Conférence des Financeurs de la prévention de la Perte d'Autonomie

Installée en Charente-Maritime depuis le 11 juillet 2016, cette instance est présidée par le Président du Conseil départemental et sous la vice-présidence du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Elle rassemble, au niveau local, les financeurs de la perte d'autonomie (*caisses de retraites, institutions de retraite complémentaire, Agence Nationale de l'Habitat, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Mutualité Française, collectivités locales volontaires et Centre Communaux d'Action Sociale...*). **Ses financements sont délégués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie au Département.** Depuis sa mise en place, la conférence a élaboré un diagnostic du territoire afin de définir les axes et thématiques propres à la prévention de la perte d'autonomie en Charente-Maritime.

Cette stratégie s'est traduite par l'adoption en 2017 d'un programme coordonné de financement des actions de prévention qui se décline en 5 axes :

- Prévenir l'isolement et favoriser le bien vieillir à domicile.
- Promouvoir les aides techniques et l'adaptation de l'habitat.
- Accompagner les résidences autonomie dans la mise en œuvre des actions de prévention.
- Structurer les actions de prévention pour les personnes handicapées vieillissantes.
- Structurer et coordonner les actions et dispositifs de prévention.

La sensibilisation et l'information en matière d'aides techniques et d'amélioration de l'habitat

Sur la thématique de la sensibilisation des seniors à l'adaptation et l'amélioration de l'habitat, la conférence des financeurs soutient un projet du groupe La Poste en partenariat avec Hatéis Habitat.

Ce dispositif en expérimentation sur les Vals de Saintonge, fin 2018, va permettre de sensibiliser et d'informer les seniors sur l'adaptation et le financement des travaux dans leurs logements, par le biais de réunions collectives puis de visites à domicile.



Sur cette même thématique de sensibilisation et d'information, la Conférence appuie la démarche de "ReSanté-Vous Accompagnement" en soutenant la tournée "Ma Maison À Venir".



Les actions de prévention de la perte d'autonomie

Afin de développer et soutenir des actions de prévention, des crédits spécifiques sont attribués chaque année par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

- D'une part, le concours "forfait autonomie" s'adresse aux résidences autonomie pour le développement d'actions de prévention au sein de ces établissements.
- D'autre part, un concours "autres actions collectives" destiné au financement d'actions collectives de prévention à destination des personnes âgées de plus de 60 et plus, résidents à domicile.

Les différentes actions de prévention doivent avoir pour objectif de favoriser le bien vieillir en informant, sensibilisant ou tendant à modifier les comportements individuels des seniors, en vue d'éviter, de limiter ou de retarder la perte d'autonomie.

Principales thématiques de ces actions :

- L'information et la sensibilisation aux aides techniques et l'amélioration de l'habitat.
- La santé globale : nutrition, mémoire, sommeil, activités physiques, bien-être et estime de soi.
- Le lien social et notamment la lutte contre l'isolement.
- L'habitat et le cadre de vie.
- Les autres actions collectives dont la sécurité routière, la préparation à la retraite et l'accès aux droits notamment l'accès à l'informatique.

En 2016, la Conférence avait soutenu les différents opérateurs à hauteur de 400 000 €. En 2017 ce montant a doublé avec près de 90 opérateurs financés à hauteur de près de 900 000 €

Au total, pour l'année 2017 ce sont plus de 8 500 personnes âgées de 60 ans et plus qui ont bénéficié des différents ateliers et actions de prévention en Charente-Maritime.

Faire connaître ce dispositif au plus grand nombre ...

Afin de promouvoir ce dispositif auprès des seniors, le Département a mis en place en 2018, sur le site Internet de la collectivité, une page dédiée avec une cartographie des différentes actions financées permettant un accès par thématique et/ou par territoire. L'objectif est que chaque Charentais-Maritime puisse accéder à ces différents ateliers du bien vieillir, en sélectionnant selon le périmètre géographique et selon la thématique (*atelier informatique, activité sportive, atelier nutrition...*).

Le Département est très soucieux d'organiser un maillage le plus complet possible des opérations financées, afin que tous les territoires ruraux puissent bénéficier d'actions de prévention.

